

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mil, le quinze Décembre, à vingt et une heure, légalement convoqué le sept Décembre, s'est réuni à VALMONDOIS, le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET, Président.

Etaient présents :

MM. Mmes : Jean-Pierre BEQUET, Président, Jean-Pierre PERNOT, Jean-Louis DELANNOY, Bernard TAILLY, Jacques DERUE, Noëlle LENOIR, Vice-Présidents, François BATORI, Daniel BELLET, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Philippe CHUPPÉ, Sylvie DESCAMPS, Florence DUFOUR, Pascal GASQUET, Eliane GESRET, Yves GITTON, Bernadette GOUDET, Daniel LAROCHE, Elie LE PORT, Yolande LENGRONNE, Marc MORELLE, Michel SALZARD, Norbert-Olivier TEMBO, Guillaume VUILLETET, Patricia ZEISS, titulaires, Jean-Michel NEMOZ, Solange PERNOT, Suppléants

Absents excusés :

Mme Gentiane THOMAS, M. Michel VAN RENSBERGEN.

Secrétaire de Séance :

Yves GITTON a été élu Secrétaire de Séance.

La séance est ouverte à 21h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 Septembre 2009 **est approuvé à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR

Installation de nouveaux membres du Conseil Communautaire : Mme Sylvie DESCAMPS en qualité de titulaire, et Mme Marie-Agnès GILLARD, en qualité de suppléante, représentantes de la Ville d'AUVERS-SUR-OISE, en remplacement de M. Alain BERREHOUC, démissionnaire suite à son déménagement de la Commune.

Sont ensuite abordées les questions inscrites à l'ordre du jour :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTEND,

I – PETITE ENFANCE

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTUALISATION DE L'ETUDE 2006 DES PETITS CHAPERONS ROUGES SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

Rapporteur : Jean-Pierre PERNOT

Jean-Pierre PERNOT rappelle que cette nouvelle étude a été demandée afin de tenir compte de la démographie évolutive de la population de la Communauté de Communes (CCVOI) dans les années à venir.

La parole est donnée à Monsieur Jérôme COULIS et Mme GAIGNEROT de la Société les « Petits Chaperons Rouges » qui présentent aux membres du Conseil Communautaire leur rapport d'étude 2009 comme suite au Bureau Communautaire du 23 Novembre 2009 au cours duquel cette étude a reçu un avis favorable.

Un rappel de l'étude initiale faite en 2006 est retransmis, et mis en parallèle avec les nouvelles propositions. L'objet de cette étude est de déterminer les futurs besoins en matière d'accueil en crèche et halte-garderie en fonction des prévisions d'évolution de la population, et de création de nouvelles structures.

Dans cette étude, il a été tenu compte également des futures constructions de logements, d'implantations d'entreprises sur les zones d'activités, sur chacune des six communes de la Communauté.

Chaque Délégué Communautaire a reçu, avec sa convocation, le Rapport d'Etude en date du 26 Novembre 2009.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

II - FINANCES

1. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 5 NOVEMBRE 2009

Rapporteur : Jacques DERUE

Monsieur le Président expose que différents éléments constitutifs des compétences transférées à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) ont fait l'objet d'un avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 5 Novembre 2009.

Monsieur le Président présente le rapport de la CLECT, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 5 Novembre 2009, annexé à la délibération,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation fixé à compter du 1^{er} Janvier 2007, ainsi que toutes les dispositions relatives au remboursement des dépenses de remise à niveau des biens transférés, tels que définis dans le Rapport.

2. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES RETRAITS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES SUITE A L'AVIS DE LA CLECT DU 5 NOVEMBRE 2009

Rapporteur : Jacques DERUE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que suite à la réunion de la CLECT, le 5 Novembre 2009, des estimations de charges transférées ont été arrêtées.

Il est entendu que les retraits correspondants sur l'attribution de compensation des communes s'effectueront dès le 1^{er} Janvier 2010.

Toutefois, dans certains cas, des travaux de remise à niveau des biens transférés ont été ou seront nécessaires. Dans d'autres cas, la date d'effet de l'estimation de la charge transférée est antérieure à la date d'approbation de ces charges transférées.

Par ailleurs, les Communes n'ont pas inscrit budgétairement ces dépenses qui leur incombent.

De plus, les montants cumulés représentent pour les Communes, des sommes importantes à assumer en une seule fois.

En conséquence, Monsieur le Président propose, sur avis favorable du Bureau Communautaire, d'aménager les conditions de paiement par les Communes,

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE toutes les propositions relatives à l'aménagement du retrait des attributions de compensation des Communes telles que présentées par Monsieur le Président.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Marc MORELLE, Solange PERNOT, Norbert-Olivier TEMBO),

APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2009 concernant le Budget Principal.

4. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA CLECT

Sur proposition du Conseil Municipal d'AUVERS-SUR-OISE, Monsieur Jean-Pierre BRIHAT est désigné membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en remplacement de Monsieur Alain BERREHOUC, démissionnaire.

III – ADMINISTRATION GENERALE

1. MANDAT SPECIAL « TOURISME »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors de la séance du Conseil en date du 28 Mai 2008, il a été décidé de désigner un Conseiller Communautaire pour assurer le mandat spécial « tourisme », en l'occurrence Monsieur Guillaume VUILLETET, pour une durée d'un an.

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de ce mandat spécial dans le cadre de cette mission,

Le Conseil Communautaire,

OUI L'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : François BATORI, 6 abstentions : Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Eliane GESRET, Yves GITTON, Daniel LAROCHE, Yolande LENGRONNE),

DECIDE de renouveler à Monsieur Guillaume VUILLETET, Conseiller Communautaire, un mandat spécial « tourisme » pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2010, pour exécuter les missions suivantes :

- ✓ Recenser l'ensemble du patrimoine public et privé de chaque Commune membre de la CCVOI,
- ✓ Créer un guide à destination des habitants de nos Communes,
- ✓ Réaliser une étude sur le potentiel d'accueil en matière d'hébergement,
- ✓ Réaliser une étude sur la valorisation des berges de l'Oise,
- ✓ Poursuivre les efforts de coopération des structures qui animent le tourisme dans la Vallée de l'Oise,
- ✓ Constituer un club de mécènes.

ATTRIBUE à Monsieur Guillaume VUILLETET, une indemnité mensuelle de 224 € à compter du 1^{er} Janvier 2010.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au Budget de la Communauté de Communes.

2. MANDAT SPECIAL « CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors de la séance du Conseil en date du 28 Mai 2008, il a été décidé de désigner un Conseiller Communautaire pour assurer le mandat spécial « Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) », en l'occurrence Monsieur Daniel BELLET, pour une durée d'un an.

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de ce mandat spécial dans le cadre de cette mission,

Le Conseil Communautaire,

OUI L'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Marc MORELLE, Jean-Pierre PERNOT, Solange PERNOT, Norbert-Olivier TEMBO),

DECIDE de renouveler à Monsieur Daniel BELLET, Conseiller Communautaire, un mandat spécial pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour exécuter les missions suivantes :

- ✓ Création d'une Commission Intercommunale comprenant entre autre deux brigades de Gendarmerie et des Responsables sécurité des Communes,
- ✓ Définir des axes d'actions en matière de sécurité,
- ✓ Organiser avec l'Education Nationale et autres Associations spécialisées, une réunion ayant trait à la prévention en direction des jeunes,.

ATTRIBUE à Monsieur Daniel BELLET, une indemnité mensuelle de 224 € à compter du 1^{er} Janvier 2010.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au Budget de la Communauté de Communes.

3. ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR L'IMPLANTATION DU FUTUR HOTEL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'acquisition de la parcelle B 442 appartenant à la Commune de MERY-SUR-OISE par la CCVOI afin d'y construire son Hôtel Communautaire.

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 2 Juin 2009, il y a lieu de décider l'acquisition de cette parcelle au prix de 200.000,00 € HT,

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée B 442 d'une superficie d'environ 511 m², au prix de 200.000,00 € HT.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à déposer et signer l'ensemble des documents relatifs à l'aménagement de la parcelle B 442 et notamment le permis de démolir.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au Budget de la Communauté de Communes.

VI – VOIRIE

Rapporteur : Jacques DERUE

1. VOIRIE COMMUNAUTAIRE : POINT SUR LES TRAVAUX CHEMIN DE L'ISLE A AUVERS-SUR-OISE

Jacques DERUE informe que les travaux sont prévus pour être réalisés au printemps 2010.

Un appel d'offres a été lancé et le choix de l'entreprise interviendra en Janvier.

2. INFORMATION SUITE A LA COMMISSION DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Jacques DERUE informe les membres du Conseil Communautaire que la Commission s'est fixée ses règles de fonctionnement. Un rapport présentant les différents schémas régionaux ou départementaux existants, a été remis aux membres qui vont désormais pouvoir définir le maillage territorial des circulations douces.

Pour ce qui concerne les déchets, il s'agira de mener un comparatif entre les trois syndicats : TRI OR, TRI ACTION et SMIRTOM. Un planning de tenue de Commission a été fixé.

VII – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET ARTISANAT »

Le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Julien SERIGNAC, Conseiller Municipal d'AUVERS-SUR-OISE en remplacement de Monsieur Alain BERREHOUC, à la Commission « Développement Economique, Commerce et Artisanat ».

2. INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

Rapporteur : Bernard TAILLY

Bernard TAILLY informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'éco quartier des Perruchets, une convention de maîtrise d'ouvrage confiée a été signée entre la commune d'AUVERS-SUR-OISE et la Communauté de Communes afin que la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité de l'éco quartier soit effectuée par la Commune, en partenariat avec la CCVOI.

Au niveau des acquisitions foncières, la CCVOI est propriétaire, ou sous promesses de vente, de la quasi-totalité du site. Seules trois parcelles devront être acquises par DUP :

- 2, compte tenu du défaut d'origine de propriété,
- 1, du fait des exigences, hors marché, du propriétaire.

Pour ce qui concerne le parc d'activités FREPILLON/MERY-SUR-OISE, il a été évoqué lors du précédent Conseil Communautaire, le choix de l'assistant aménageur, qui est l'AFTRP

Depuis, l'équipe de conception a été choisie lors de la CAO du 5 octobre 2009. Il s'agit :

- Pour le lot architecte, paysagistes et BET environnement du groupement « Groupe 6 » localisé à Grenoble et « G-Res » localisé à Paris
- Pour le lot BET VRD du groupement « Enviro Concept » et « JC Colas », localisés dans le Val d'Oise
- Pour le lot BET PONT de la société ESOA située en Seine et Marne

La CCVOI a, par ailleurs, choisi la société SET ENVIRONNEMENT pour la réalisation du dossier « loi sur l'eau » et la Communauté de Commune vient de lancer une consultation pour retenir un géomètre dans le cadre d'un marché à bons de commande, pour le suivi complet de l'opération.

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme de FREPILLON sera approuvé mi-janvier 2010. Le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) va en conséquence pouvoir être déclenché. Elle sera portée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire.

VIII – POLITIQUE DU LOGEMENT

1. OPAH – POINT SUR LE DOSSIER

Rapporteur : Jean-Louis DELANNOY

28 dossiers sont en cours (16 sur la commune de Mériel, 9 sur la commune de Méry-sur-Oise, 3 sur la commune de Frépillon)

Répartition des dossiers :

- 12 sont classés dans le périmètre copropriétés dégradées
- 16 sont dans le périmètre de l'OPAH classique dont 10 ont été validés par la Commission intercommunale du 30 Novembre 2009.

Subventions communautaires (au titre de 2009)

- Lutte contre l'habitat indigne : 1 000 €
- Économies d'énergie : 2 679 €
- Ravalement : 2 945 €

Soit un total de total : **6 624 €**

Communication

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat figure en page d'accueil du site internet de la CCVOI. A cela s'ajoute des courriers nominatifs adressés aux personnes enquêtées lors de la phase pré-opérationnelle de l'opération. Des articles sont parus dans les parutions communales (Frépillon et Mériel)

Une autre phase de communication sera mise en place début 2010 :

- courriers par boîtier auprès des propriétaires non enquêtés du périmètre
- affiches (lieux stratégiques) début 2010
- article intercommunal et articles communaux
- réunion publique courant 2010

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aucune question.

X – PORTE A CONNAISSANCE DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : M. le Président

- ✓ Délibération n°2009/57 relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de FREPILLON
- ✓ Délibération n°2009/58 relative à la subvention 2009 au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO)
- ✓ Délibération n°2009/59 relative à la Convention d'objectif et de financement SNCF pour le versement de prestation indemnité de garde en crèche pour les Agents allocataires SNCF
- ✓ Délibération n°2009/61 relative au Parc d'Activités des Epineaux – Assistance à la Maîtrise Foncière
- ✓ Délibération n°2009/62 relative à la réfection Chemin de l'Isle – Mission d'Assistance Maître d'œuvre
- ✓ Délibération n°2009/63 relative au choix du prestataire pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec dossier de réalisation de ZAC pour l'aménagement d'un Parc d'Activités sur le secteur des Epineaux
- ✓ Délibération n°2009/64 relative à l'acquisition de la parcelle W566 sise à AUVERS-SUR-OISE
- ✓ Délibération n°2009/65 relative à l'annulation de la délibération n°2008/78 relative à la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial
- ✓ Délibération n°2009/66 relative à la journée de solidarité
- ✓ Délibération n°2009/77 relative à l'acquisition des parcelles B n°523 et 524
- ✓ Délibération n°2009/78 relative à la vente à l'EPFV O des parcelles B n°523 et 524
- ✓ Délibération n°2009/79 relative à la Convention de Maîtrise d'Ouvrage confiée à la Ville d'AUVERS-SUR-OISE – ZA les Perruchets
- ✓ Délibération n°2009/81 relative au Choix des prestataires des lots B, C et D du Marché pour l'aménagement d'un parc d'activités sur le secteur des Epineaux
- ✓ Délibération n°2009/82 relative au Renouvellement du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

XI – PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT

Rapporteur : M. le Président

- ✓ Décision n°2009/15 portant sur une mise à disposition d'une salle municipale (BUTRY-SUR-OISE)
- ✓ Décision n°2009/16 portant sur un Contrat de Vente pour une représentation de spectacle (Clair de Lune)
- ✓ Décision n°2009/17 portant sur un Contrat de Vente pour une représentation de spectacle (Spectacles Brun-Faccio)
- ✓ Décision n°2009/18 portant sur un Contrat de Vente pour une représentation de spectacle (Centre de Création et de diffusion musicales)
- ✓ Décision n°2009/19 portant sur un Contrat de Vente pour une représentation de spectacle (l'Association LAPINO)
- ✓ Décision n°2009/20 portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
- ✓ Décision n°2009/21 portant sur un Avenant au Contrat de Prévoyance Collectivité Maintien de Salaire
- ✓ Décision n°2009/22 portant sur un contrat de vente pour une représentation de spectacle (La Forêt des Enchanteurs)
- ✓ Décision n°2009/23 portant sur un contrat de location de deux photocopieurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Le Président,

Jean-Pierre BEQUET